# COMMUNE DE CUGY

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

plans soumis à l'enquête publique complémentaire

**Approuvé par la Municipalité de Cugy** dans sa séance du .....
**Modifications approuvées par la Municipalité de Cugy** dans sa séance du .....

Le Syndic : Thierry AMY — Le Secrétaire : Nicolas CHERVET

**Soumis à l'enquête publique** du ..... au .....
**Modifications soumises à l'enquête publique complémentaire** du ..... au .....

Le Syndic : Thierry AMY — Le Secrétaire : Nicolas CHERVET

**Adopté par le Conseil communal de Cugy** dans sa séance du .....

La Présidente : Déborah LOPEZ — La Secrétaire : Myriam MESSERLI

**Approuvé par le Département compétent**, Lausanne, le .....

La Cheffe du Département :

**Entrée en vigueur,** le .....


GEA vallotton et chanard SA — architectes - urbanistes FSU — Lausanne, le 24 mars 2026
rue de Bourg 28 — 1003 Lausanne — tél. 021 310 01 40 — info@geapartners.ch
17051 FR TG YL TCA — K:\MANDATS\Cugy\17051_Vision_et_Revision_PGA\3_plan\17051_PAcom_v12_synthese.vwx


Plan établi sur la base des données cadastrales du 18 juillet 2024 commandées par GEA vallotton et chanard SA.

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le bureau ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA.

Cheseaux-sur-Lausanne, le .....

Signature du géomètre breveté : .....
(DT n° 5516-132)

Source : Géodonnées Etat de Vaud

## LÉGENDE

échelle 1:2'500

- limite communale
- modification de l'état parcellaire du 5 juillet 2024 (mutation en cours)
- périmètre du plan d'affectation communal
- périmètre à prescriptions particulières "coeur de village"
- zone centrale 15 LAT

constructions nouvelles

- périmètre d'évolution des constructions nouvelles
- 594 m² SPd R + 1 + C — surface de plancher déterminante maximale nombre maximal de niveaux
- trémie d'accès autorisée
- zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- zone d'habitation de faible densité 15 LAT - I
- zone d'habitation de faible densité 15 LAT - II
- zone mixte 15 LAT - I
- zone mixte 15 LAT - II
- zone mixte 15 LAT - III
- zone mixte 15 LAT - IV
- zone d'activités économiques 15 LAT - I
- zone d'activités économiques 15 LAT - II
- zone affectée à des besoins publics 15 LAT
  - (A) Vie publique
  - (B) Equipements scolaires et sportifs
  - (C) Cimetière
  - (D) Place de jeux et de rencontre
  - (E) Refuge
  - (F) Equipements sportifs
- zone affectée à des besoins publics 18 LAT
  - (G) Equipements techniques

**A titre indicatif**

- aire forestière 18 LAT

zone de protection des eaux

- S1 — S2 — S3

- zone de verdure 15 LAT - I
- zone de verdure 15 LAT - II
- zone agricole 16 LAT
- zone agricole protégée 16 LAT
- zone des eaux 17 LAT
- zone de desserte 15 LAT
- zone de desserte 18 LAT
- secteur faisant l'objet de délimitation de lisière forestière (secteurs n° 1 à 5, voir plan de constatation de la nature forestière (échelle 1:1'000)
- parcelle concernée par la disponibilité des terrains

secteur de restrictions concerné par les dangers naturels

- secteur A - GPP (glissements profonds permanents)
- secteur B - GSS (glissements superficiels spontanés)
- secteur C - GSS et CPB (glissements superficiels spontanés et chutes de pierres et de blocs permanent)
- secteur D - GSS et INO (glissements superficiels spontanés et inondations par les crues)
- secteur E - GSS, CPB et INO (glissements superficiels spontanés, chutes de pierres et de blocs permanent et inondations par les crues)
- secteur F - INO (inondations par les crues)
- espace réservé aux eaux *principe obligatoire, assiette indicative*
- site pollué concerné par un changement d'affectation

recensement architectural

- note "3"